

DISCIPLINE

CONCOURS OBTENU

- CAPES
- En Report
- CAPET
- AGREGATION
- CPE

- Externe
- Interne
- 3ème concours
- Concours réservé

Détenteur d'un Master 2
ou diplôme équivalent

VOEUX D'AFFECTATION

Dans l'ordre de la demande officielle

Une ville puis les 5 départements par
ordre de préférence

1	
2	
3	
4	
5	
6	

Nom (de naissance)	
Prénom	
Nom (marital)	
Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	
Date de naissance	
Adresse personnelle	
Email	
Tél.	
Syndiqué SNES : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

CLASSEMENT AU CONCOURS

Vous êtes reçu(e) sur

Les promotions sont divisées en déciles (1 décile =10% des reçus).
Entourez le nombre de points correspondant à votre situation :
1^{er} décile = 150 pts ; 2^{eme} décile =135 pts ; 3^{eme} décile = 120 pts
4^{eme} décile =105 pts ; 5^{eme} décile = 90pts ; 6^{eme} décile = 75 pts
7^{eme} décile = 60 pts ; 8^{eme} décile = 45 pts ; 9^{eme} décile = 30 pts
10^{eme} décile = 15pts
Liste complémentaire 0 pt - Agrégé : 100 points

SITUATION FAMILIALE

- Célibataire ou vivant maritalement sans enfant (0 pts)
- Rapprochement de conjoint (150 pts)
- Nombre d'enfants
(75 pts par enfant de moins de 20 ans au 1.09.17)
- Rapprochement au titre de la résidence de l'enfant : 140 points

TOTAL DES POINTS

AFFECTATION DES STAGIAIRES DANS L'ACADÉMIE DE BORDEAUX RENTRÉE 2017



TEMPS DE SERVICE :

Cette année dans l'académie, seuls les stagiaires lauréats du concours réservé et des examens professionnels seront affectés à temps complet.

Tous les autres stagiaires seront à mi-temps avec une formation pour compléter leur service donc y compris ceux qui ont un an et demi d'expérience professionnelle dans les trois dernières années.

SAISIE DES VŒUX :

du 11 juillet 12h au 13 juillet 12h

par le serveur académique SAVA
(lien actif via SIAL)

► 6 vœux maximum : 1er vœu sur une commune puis les 5 départements de l'académie classés par ordre de préférence

ATTENTION : le vœu « Bordeaux » fonctionne comme un regroupement de communes. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez plus de précisions.

► une case « observation » permettra de signaler des contraintes personnelles fortes (l'absence de permis ne sera pas prise en compte). N'hésitez pas en nous en informer pour que nous puissions appuyer votre demande le cas échéant

► le barème pris en compte est celui retenu par le ministère pour la 1ère phase de l'affectation sans possibilité de correction.

ATTENTION : le Rectorat cette année encore choisit d'affecter en priorité autour des centres universitaires les stagiaires ayant un M2 MEEF à valider. Les autres sont donc affectés dans un deuxième temps.

PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE :

pièces à remettre avant le 14 juillet 2017 pour être payé(e) dès la rentrée

- photocopie recto-verso du CNI
- photocopie recto-verso de la carte vitale
- RIB ou RIP en deux exemplaires
- le certificat médical d'aptitude physique délivré par un médecin agréé à envoyer à :

*Rectorat de Bordeaux
Direction des Personnels Enseignants
(discipline : ...)
5 rue Joseph de Carayon Latour
CS 81 499
33060 Bordeaux Cedex*

- le dernier diplôme obtenu selon les cas de figure

RÉSULTATS DES AFFECTATIONS :

le 20 juillet 2017 à 17h sur le site de l'académie de Bordeaux - www.ac-bordeaux.fr

Dans certaines situations exceptionnelles vous aurez la possibilité de demander une révision d'affectation. Elle sera à adresser à la DPE de votre discipline. Les demandes seront traitées à la fin du mois d'août. Vous pourrez également nous en informer de façon à ce que nous puissions appuyer votre demande à l'adresse suivante :

stagiaires@bordeaux.snes.edu

INSCRIPTION AUPRÈS DE L'ESPE D'AQUITAINE

du 17 juillet à fin août

► toutes les infos utiles sur le site de l'ESPE : www.espe-aquitaine.fr

► pour les disciplines suivantes la formation aura lieu à l'ESPE de Pau pour les stagiaires affectés dans les Landes et les Pyrénées Atlantiques :

Anglais/ Espagnol/
Lettres classiques et modernes
Maths et Physique-Chimie
Histoire-Géographie
EPS/Basque (Bayonne)

Le Rectorat précise qu'aucune dérogation ne sera accordée.

ATTENTION : les dates et les procédures peuvent varier selon les universités et les sites de l'ESPE

INDEMNITÉ DE DÉPLACEMENT ET FRAIS DE FORMATION :

adresse définitive à déclarer avant le 15 septembre 17h

Pour votre formation : vous pouvez prétendre à des remboursements si votre commune de formation diffère de votre adresse personnelle et de votre commune d'affectation :

► Soit vous optez pour l'IFF (indemnité forfaitaire de formation) d'un montant de 1000 euros mensualisés sur 10 mois à compter d'octobre.

► Soit vous demandez à être remboursé(e) aux frais réels par mail uniquement à compter de la rentrée : drh.deplacements-stagiaires@ac-bordeaux.fr.

Toute demande est définitive et le remboursement s'opère à la fin du trimestre.

Trajet sur la base du tarif SNCF 2nd classe
Repas du midi 7,63 euros et du soir 15,25 euros avec justificatif

Nuitée éventuelle : 45 euros (petit-déjeuner compris) avec justificatif

ATTENTION : réfléchissez bien à l'adresse personnelle que vous renseignerez à la rentrée dans votre établissement.

Pour vous rendre à votre établissement vous ne pourrez prétendre qu'au remboursement de la moitié d'un abonnement de transport en commun (au mois minimum) plafonné aux alentours de 80 euros.

JOURNÉES D'ACCUEIL À L'ESPE :

28, 29 et 30 août 2017

► lundi 28/08 à 8h30 accueil du Recteur à l'amphithéâtre « Aula Magna » de l'université de Bordeaux.

► des précisions seront apportées à l'adresse suivante : <http://www.ac-bordeaux.fr/pid32660/dafpen.html>

Vous êtes bien invité(e)s à ces journées et non convoqué(e)s, ce qui signifie que votre présence n'est pas obligatoire. En revanche vous devez bien sûr effectuer votre pré-rentree le 1er septembre dans votre établissement.



LE SNES :

Le SNES sera présent durant l'été en cas d'urgence, aux journées d'accueil mais aussi à l'ESPE à chaque journée de formation. Nous proposerons aussi des stages de formation pour préparer vos mutations par exemple.

L'accueil, les infos et les conseils sont évidemment gratuits tout comme les discussions sur notre métier. Mais il y a des services individuels que nous ne pouvons proposer qu'à nos syndiqués. Nous sommes effectivement très nombreux et notre organisation est largement majoritaire ce qui génère une grosse activité sur certaines périodes.

L'année dernière c'est plus de 44 % de l'ensemble des stagiaires de l'académie qui ont fait le choix de se syndiquer au SNES.

La cotisation stagiaires de 119 euros revient après crédit d'impôts à 40 euros seulement pour l'année et 48 euros pour les agrégés.

Pour vous syndiquer au SNES suivez le lien :
<http://www.snes.edu/Scripts/Adhesion/Adhesion/index.php>

ATTENTION : certains syndicats vous proposeront une syndicalisation gratuite... les trois 1ers mois, avant le début des mutations. C'est avant tout un moyen de récupérer vos adresses mails.

	SECTEUR FORMATION STAGIAIRES
<p>Hugo Lassalle stagiaires@bordeaux.snes.edu</p> <p>Alain Billate 06.85.87.29.04</p> <p>www.bordeaux.snes.edu Rubrique stagiaires</p>	
SNES - Section académique de Bordeaux	
<p>SNES, 138 rue de Pessac 33000 Bordeaux Tél. 05.57.81.62.40 s3bor@snes.edu www.bordeaux.snes.edu @SNESBordeaux</p>	